

## CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S.

### LOTOS TRADITIONNELS GRATUITS ET SANS OBLIGATION D'ACHAT

# « LOTOS FOLIES »

2 FOIS PAR SEMAINE : LES MARDIS & JEUDIS  
DE DÉBUT NOVEMBRE 2015 A FIN OCTOBRE 2016

## RÈGLEMENT

### ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S., dont le siège social est situé 421, Avenue de la SANTOLINE, ZAC SUDALPARC, 06800 CAGNES-SUR-MER, organise des lotos traditionnels gratuits et sans obligation d'achat, 2 fois par semaine, les mardis et jeudis, de début novembre 2015 à fin octobre 2016, intitulés « LOTOS FOLIES », dans les locaux du casino TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER.

### ARTICLE 2 - PRINCIPE DU JEU

Lotos traditionnels gratuits et sans obligation d'achat.

- **Type de jeu** : lotos traditionnels.
- **Lieu du jeu** : salle des machines à sous\*.
- **Horaire d'arrivée** : 30 minutes avant le début du loto.
- **Dates et horaires du jeu** :
  - 2 fois par semaine, les mardis et jeudis, de début novembre 2015 à fin octobre 2016.
- **Nombre de séance de jeu par jour** : une seule.

*\*Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux salles de jeux du casino est interdit aux mineurs et soumis à la présentation d'une pièce d'identité.*

### ARTICLE 3 - PARTICIPATION

La participation à ces lotos traditionnels est exclusivement réservée aux personnes majeures, à l'exception des personnes dont le Ministère de l'Intérieur a requis l'exclusion dans les conditions fixées par Arrêté, conformément à la réglementation en vigueur sur l'accès des casinos.

Cette participation est interdite aux membres et aux familles du personnel du casino TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER ou du groupe TRANCHANT, ainsi qu'à toutes les personnes ayant des intérêts dans l'exploitation de ces sociétés. La famille s'entend du conjoint, des frères et sœurs, et des ascendants et descendants au premier degré des membres de ces sociétés.

Pour chaque loto traditionnel, un carton de participation daté sera attribué gratuitement à chaque personne entrant en salle des machines à sous\*. Dans la limite de 200 cartons distribués par jour. Pendant toute la durée du jeu, il ne sera admis qu'une seule grille de participation par jour et par personne. Des stylos seront remis gracieusement aux participants afin de compléter leur grille.

Toute participation postale est exclue. Tout carton de participation ne correspondant pas à la date du loto, à la série éditée par le casino, toute grille raturée, illisible, photocopiée, incomplète, prêtant à confusion, sera considérée comme nulle et sans appel possible. Le présent règlement sera annoncé au micro au début du loto traditionnel par l'animateur.

La participation à ces lotos traditionnels, implique l'acceptation pleine et entière du règlement et l'autorisation pour la société organisatrice d'utiliser, de publier ou de faire publier les noms et images des gagnants, sans contrepartie.

### ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Pour gagner le lot d'une partie, le participant doit impérativement se signaler, dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro, la main levée et en criant très fort en direction de l'animateur :

- « **LIGNE** » pour une ligne sur le carton,
- « **DOUBLE LIGNE** » pour deux lignes sur le carton,
- ou « **BINGO** » pour un carton plein.

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes du carton, du ou des gagnants, sous peine de nullité. Il est nécessaire de ne pas démarquer avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

### Chaque partie se décompose de la manière suivante :

- L'animateur annonce avant le début de chaque partie le lot et la combinaison nécessaire pour gagner.
- 1 seul gagnant par partie. En cas d'ex aequo, le gagnant est désigné par tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué par l'animateur qui aura préalablement annoncé les modalités du tirage.

### Les combinaisons par partie :

- 1 lot pour 1 ligne (5 numéros),
- 1 lot pour 2 lignes (10 numéros),
- Le gros lot pour 3 lignes (le carton complet : 15 numéros).

## ARTICLE 5 - DOTATION EN LOTS

Un récapitulatif des lots sera affiché et consultable dans la salle des machines à sous\*.

Ces lotos sont dotés d'un total de 624 lots, soit 6 lots par loto, répartis comme suit pour chaque loto :

- **1 ligne (5 numéros) = 2 BONS BOISSONS\***  
Bons boissons\* valables au bar des machines à sous\*\* du casino TERRAZUR  
Date de validité du bon : le jour même, jusqu'à 04h00 du matin, à compter de la date d'émission du bon  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 8,00 € TTC x 2 personnes = 16,00 € TTC  
**+ 1 TICKET PROMOTIONNEL DE 10 €\*\***  
Ticket promotionnel non négociable, non remboursable, valable pour les machines à sous\*\* du casino  
Date de validité du bon : le jour même, jusqu'à 04h00 du matin, à compter de la date d'émission du bon  
Valable uniquement au casino TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 10,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 2 lots mis en jeu pour 1 ligne : 26,00 € TTC
- **2 lignes (10 numéros) = 2 BONS BOISSONS\***  
Bons boissons\* valables au bar des machines à sous\*\* du casino TERRAZUR  
Date de validité du bon : le jour même, jusqu'à 04h00 du matin, à compter de la date d'émission du bon  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 8,00 € TTC x 2 personnes = 16,00 € TTC  
**+ 1 TICKET PROMOTIONNEL DE 30 €\*\***  
Ticket promotionnel non négociable, non remboursable, valable pour les machines à sous\*\* du casino  
Date de validité du bon : le jour même, jusqu'à 04h00 du matin, à compter de la date d'émission du bon  
Valable uniquement au casino TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 30,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 2 lots mis en jeu pour 2 lignes : 46,00 € TTC
- **3 lignes (15 numéros) = 1 INVITATION AU RESTAURANT - RESTAURANT DU 1<sup>er</sup> ÉTAGE**  
Invitation valable pour 2 personnes au restaurant du 1<sup>er</sup> étage du casino TERRAZUR  
Formule comprenant : 1 entrée + 1 plat ou 1 plat + 1 dessert (1 verre de vin\* + 1 café inclus)  
Valable du lundi au jeudi, et uniquement le midi, jusqu'au 30/11/2015  
Dans la limite des places disponibles - Réservation indispensable  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 14,50 € TTC x 2 personnes = 29,00 € TTC  
**+ 1 TICKET PROMOTIONNEL DE 100 €\*\***  
Ticket promotionnel non négociable, non remboursable, valable pour les machines à sous\*\* du casino  
Date de validité du bon : le jour même, jusqu'à 04h00 du matin, à compter de la date d'émission du bon  
Valable uniquement au casino TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 100,00 € TTC  
Valeur commerciale totale des 2 lots mis en jeu pour 3 lignes : 129,00 € TTC

**Valeur commerciale totale des 6 lots mis en jeu par loto : 201,00 € TTC**

**Valeur commerciale totale des 624 lots mis en jeu sur toute la période (104 dates) : 20.904,00 € TTC**

\*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

\*\*Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux salles de jeux du casino est interdit aux mineurs et soumis à la présentation d'une pièce d'identité.

## ARTICLE 6 - REMISE DES LOTS

Les lots seront immédiatement remis en main propre aux gagnants par un membre du personnel du casino, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (photocopie par le casino). Aucun lot ne sera remis ultérieurement.

Ces lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ou espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les lots non distribués après le 30 novembre 2016 à minuit resteront acquis à la société organisatrice.

En cas de revente de la part d'un gagnant de son ou ses lots auprès d'une autre personne, la société CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S. décline toute responsabilité et ne devra être en aucun cas impliquée dans cette transaction.

En cas de rupture de stock ou de livraison, la société organisatrice remplacera les lots indisponibles par des lots de valeur commerciale identique ou supérieure et ce avec annonce verbale ou affichage interne.

#### **ARTICLE 7 - MODIFICATIONS, RÉSERVES, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La société organisatrice, exploitant le casino TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER, se réserve le droit d'écourter, de prolonger la période de participation, d'annuler ou de proroger ce jeu, ou de reporter toutes dates annoncées sur simple décision de la Direction ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient.

La responsabilité de CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S. ne saurait être engagée si, par cas fortuit ou de force majeure, ce jeu, règlement et lots devaient être modifiés, annulés ou reportés.

Toute interruption du présent jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

La société CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S. décline toute responsabilité en cas de problème de toute nature sur l'un des lots attribués.

Il ne sera admis aucune contestation d'aucune sorte ou pour quelque raison que ce soit, concernant ce jeu, les lots ou leur attribution et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

#### **ARTICLE 8 - QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser à l'occasion du présent jeu, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par CAGNES SUR MER LOISIRS S.A.S. en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

#### **ARTICLE 9 - COMMUNICATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est affiché et consultable à l'entrée du casino TERRAZUR de CAGNES-SUR-MER.